Certifications complémentaires - Secteurs disciplinaires Arts : Options Cinéma et audiovisuel ou Danse ou Histoire des Arts ou Théâtre.

Session 2020 - Académie de Lille.

Rapport de jury de la commission Histoire des Arts

Membres du jury

Dominique BALY Professeure agrégée de Lettres modernes, enseignant l'option Histoire des arts au

lycée Pasteur de Lille

Isabelle HERBET IA-IPR d'Arts plastiques, Académie de LILLE

Godeleine VANHERSEL Professeure agrégée d'Histoire-Géographie, chargée de mission au Louvre-Lens, Lycée Pasteur LILLE

Les candidats

L'ensemble de 12 candidats est représenté selon les caractéristiques suivantes :

- -Proportion hommes/femmes : 1/4 ; Collège/lycée : 3 professeurs de collège/6 professeurs de lycée ;
- -Corps : 3 agrégés / 8 certifiés / 1 professeur des écoles
- -Disciplines représentées : Arts : 2 ; Histoire-Géographie : 6 ; Langues : 1 (allemand) ; Lettres : 2 ; Professeur des écoles : 1.

Origine disciplinaire et professionnelle des candidats	Inscrits 2015*	Inscrits 2016	Inscrits 2017	Inscrits 2018	Inscrits 2019	Inscrits 2020
Arts plastiques/AA	2	3	2	4	2	2
Documentation	1	1	0	1	0	0
Education musicale	0	0	0	0	0	0
EPS	0	0	0	0	0	0
Histoire-Géographie	3	4	2	3	2	6
Langues	0	0	2	1	1	1
Lettres	1	2	2	2	3	2
Philosophie 0		0	0	0	1	0
Professeur des écoles	0	1	0	0	0	1
TOTAL	7	11	8	11	10	12

^{* :} Les statistiques des années précédant 2015 sont disponibles sur le rapport de jury de la session 2018.

Résultats

Cinq candidats sur douze ont obtenu la certification, soit presque 42 % des présents. La moyenne générale des professeurs reçus de 16,8/20 atteste d'une très bonne préparation et d'une mise en œuvre effective de projets interdisciplinaires Histoire des arts dans leur projet d'enseignement. La proportion de non admis révèle des fragilités quant aux attendus de l'épreuve de certification ARTS, Histoire des arts : interdisciplinarité, connaissances approfondies des structures culturelles et du patrimoine régional.

Notes attribuées/20																			
01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
			1	1	1	1	1	2				1		1		1		1	1
Moyenne générale des candidats : 11/20																			
Moyenne des reçus : 16,8/20																			

L'écart entre les résultats des candidats reçus et ceux non admis s'est creusé par rapport à la session précédente. Si les reçus ont démontré à la fois une grande préparation et la mise en œuvre dans leur établissement de projets répondant pleinement aux attendus de l'enseignement de l'histoire des arts, les candidats aux résultats sous la moyenne ont présenté une argumentation peu étayée et trop souvent peu ouverte aux autres disciplines concernées par l'enseignement. En effet, ils ont décrit soit un projet strictement disciplinaire, soit des projets pluridisciplinaires dont l'ambition se limite à des sorties scolaires aux contenus juxtaposés ne prenant pas en compte la question du sens et servant d'abord leur projet d'enseignement disciplinaire. Nous rappelons aux futurs candidats que la question du sens ne peut émerger qu'à la condition de connaître les programmes d'Histoire des arts aussi bien en enseignement optionnel qu'en spécialité et de pouvoir les articuler à ceux du collège pour en comprendre l'esprit.

Les meilleures prestations sont celles qui, tout en s'appuyant sur les pistes de réflexion du dossier, ont su les dépasser et en proposer l'enrichissement par le biais de mises en perspective des questionnements soulevés par la mise en regard des programmes et des partenariats culturels mis en place. Comme pour la session dernière, nous rappelons qu' « Outre la richesse culturelle, il est attendu du candidat d'avoir un regard singulier et sensible sur ses savoirs et ses connaissances et de se saisir des programmes pour construire un projet d'enseignement problématisé ».

Le jury invite donc les candidats à mieux prendre en compte les indications ci-dessus et à rencontrer des équipes qui fonctionnent déjà en options des lycées. Il n'exclut pas de proposer des situations concrètes de travail pouvant inclure des œuvres d'art dans différents domaines, et d'échanger avec le candidat sur les démarches qui pourraient être les siennes.

Globalement, et conformément aux textes en vigueur, l'obtention de la certification complémentaire en Histoire des arts continue à attester la maîtrise de connaissances solides et de compétences éprouvées, sans encyclopédisme, mais avec ouverture d'esprit et rigueur, avec sensibilité et réalisme. A cet effet, nous rappelons les compétences attendues du candidat par l'extrait du texte du BO n°34 du 8 octobre 2004 :

Compétences disciplinaires en Histoire des arts / 4 :

Historiographie, différentes approches possibles de l'œuvre d'arts visuels et leurs conséquences en matière de muséographie et de politique patrimoniale, des références liées aux problématiques et aux méthodes de l'histoire des arts ;

Compétences méthodologiques et analytiques / 4 :

Capacité à présenter et à analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques, sachant que cette œuvre générique relèvera de l'histoire de l'art mais pourra être mise en relation avec des œuvres tirées du cinéma, du théâtre, de la littérature, de la danse, de la musique, etc.

Compétences professionnelles / 4 :

Capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, un parcours de formation des élèves, s'appuyant dur des cas précis et capacité à travailler en partenariat avec des structures extérieures à l'école ;

Connaissance des programmes / 4 :

Capacité à connaître les programmes de lycée de 2019 et à les mettre en œuvre en les reliant aux compétences précédentes et en les reliant aux programmes d'Histoire des arts des cycles 3 et 4 du collège ;

Compétences culturelles / 4 :

Capacité à fréquenter des lieux d'art : musées, centre d'archives, bibliothèques, galeries, centre d'art,... pour garantir que l'enseignement soit fondé sur la familiarité avec les œuvres.

Recommandations

L'analyse des résultats de cette session est l'occasion de rappeler aux futurs candidats les conditions d'une préparation sérieuse de qualité. Comme les années précédentes, le jury invite les professeurs intéressés à :

- Se préparer en amont et sur le long terme : la maîtrise des différents domaines artistiques inclus dans l'expression « histoire des arts », celle des approches plurielles du concept de Patrimoine et des grands champs de compétences signalés dans le B.O. n°39 du 8 octobre 2004 nécessitent une préparation régulière et exigeante.
 - Le jury rappelle tout le bénéfice que peuvent tirer les candidats des possibilités offertes par l'université de Lille III pour parfaire une formation initiale en histoire de l'Art.
- Se rapprocher du DEC (Département des Examens et Concours) de façon à obtenir des informations précises sur l'organisation de la certification (dates de dépôt des candidatures, déroulé de l'épreuve orale...).
- Consulter les textes officiels définissant l'épreuve, les programmes et les dispositifs d'enseignement en consultant le site national dédié à l'Histoire des arts.

La connaissance du déroulement de l'épreuve et des attentes du jury est indispensable. Conformément au B.O. n°39 du 8 octobre 2004, l'épreuve se déroule en deux temps :

- 10 minutes d'exposé, libre, mais qui gagne à être préparé. Les candidats l'ont d'ailleurs bien compris, et proposent des prises de parole construites
- 20 minutes d'entretien avec le jury. Il s'agit de répondre à des questions qui prennent appui sur le rapport fourni lors de l'inscription et sur l'exposé libre de 10 minutes. Comme indiqué ci-dessus, le jury pourra aussi proposer au candidat des situations concrètes de travail lors de la prochaine session.

À l'occasion de ces trente minutes, le jury évalue la maîtrise par le candidat de cinq grands champs de compétences (voir ci-dessus l'encadré en page 2). Il n'est pas inutile de renvoyer aux précédents rapports du jury qui développent les modalités de l'épreuve.

Le jury félicite les nouveaux lauréats. Il invite tous les autres futurs candidats à entreprendre ou à reprendre leur démarche avec confiance, à l'inscrire dans une préparation rigoureuse et informée des différents dispositifs artistiques et culturels du territoire en prenant en compte la dimension partenariale de l'enseignement et la démarche de projet garante d'une pensée autonome et critique chez leurs élèves.

Pour le jury, Isabelle HERBET, IA-IPR d'arts plastiques, isabelle.herbet1@ac-lille.fr

Bérengère CLÉMENT, DAAC, en charge de l'Histoire des arts